CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SARTHE

PROGRAMME FORMATION INCENDIE MANIPULATION DES EXTINCTEURS / EVACUATION

Référent du stage	Géraldine LEVIER 02.43.24.20.93 geraldine.levier@cdg72.fr
Durée	**3h30**
Tarif	**70 € par agent** (tarif en vigueur au 1er janvier 2026)

Contexte réglementaire et objectif

Réglementation : Le Code du Travail indique que des exercices doivent être effectués pour apprendre au personnel à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les manœuvres nécessaires. De ce fait, cela signifie que la formation à la manipulation des extincteurs est obligatoire.
Objectif : Acquérir un comportement adapté à une situation de sinistre, une gestuelle efficace en utilisant les moyens de lutte contre l'incendie de base (extincteurs). Être capable d'organiser et diriger l'évacuation des agents.

Durée de la formation

Durée totale = 3h30 (moitié théorie + moitié pratique).

Contenu de la formation

Théorie

La théorie du feu
Les classes de feu
Les moyens d'extinctions
Les consignes de sécurité
Mise en service des extincteurs
Les techniques d'extinctions
Exercice d'extinction sur feu réel
Les techniques d'évacuation
Modalité de l'alarme de l'alerte et de la mise en sécurité des personnes
Reconnaissance des itinéraires (signalisation)
Mise en sécurité d'une zone protégée
Point de rassemblement

Pratique

Manipulation des extincteurs avec Unité Mobile de Formation.

L'ensemble du matériel lié à l'extinction est fourni par le formateur.

Dispositif d’évaluation

Une évaluation sera réalisée par le formateur afin d’évaluer les acquis de chaque stagiaire.

Les convocations sont envoyées par le CDG à la collectivité employeur.

Les attestations de formation sont envoyées par le Centre de gestion au service RH des collectivités.

Qui sont les formateurs ?

Les formateurs mandatés par le CDG sont tous certifiés incendie.

Contact

Géraldine LEVIER
Gestionnaire formations sécurité au travail
02.43.24.20.93
geraldine.levier@cdg72.fr